

1504 (15 MAI).

De Blois.

Louis XII par lettres patentes dit :
Voulons, déclairons et ordonnons, en
oultre, qu'il ne soit battu aucunes monnoyes
audict pays que en la ville d'Aix, capitale
d'icelui.

(Archives des Bouches-du-Rhône,
1^{er} reg. du pays, fol. 193. — *Rev.*
num. 1867, p. 223 et 224.)